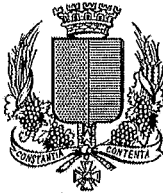


REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
VILLE DE THONON-LES-BAINS



Délibération du Conseil Municipal
de la Ville de Thonon-les-Bains
Séance du 19 février 2024

CM240219_008

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention d'aide et d'assistance avec la protection civile dans le cadre du plan communal de sauvegarde

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf février, le Conseil Municipal convoqué régulièrement le mardi 13 février 2024 s'est réuni Espace de conférences de l'Excelsior, place Henry Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON, Maire

En exercice : 39

Présents : 32

Représentés : 7

Votants : 39

Quorum : atteint

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

Monsieur Christophe ARMINJON, Monsieur Jean-Claude TERRIER, Madame Katia BACON, Monsieur Gérard BASTIAN, Madame Nicole JAILLET, Monsieur Jean-Pierre FAVRAT, Madame Isabelle PLACE-MARCOZ, Monsieur Jean DORCIER, Madame Cassandra WAINHOUSE, Monsieur Jean-Marc BRECHOTTE, Madame Véronique VULLIEZ, Monsieur Philippe LAHOTTE, Monsieur René GARCIN, Madame Carine DE LA IGLESIA, Monsieur Mustafa GOKTEKIN, Monsieur Michel ELLENA, Monsieur Patrick TISSUT, Madame Sylvie COVAC, Monsieur Joël ANNE, Madame Catherine PERRIN, Monsieur Serge DELSANTE, Monsieur Mickaël MAQUAIRE, Madame Johanna LEROY, Monsieur Osman ATES, Monsieur Richard BAUD, Madame Sophie PARRA D'ANDERT, Monsieur Thomas BARNET, Madame Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur Marc-Antoine GRANDO, Monsieur Franck DALIBARD, Monsieur Arnaud BERAST, Madame Astrid BAUD-ROCHE

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Madame Brigitte MOULIN à Madame Isabelle PLACE-MARCOZ
- Madame Emmanuelle VUATTOUX à Monsieur Jean DORCIER
- Madame Deborah VERDIER à Madame Véronique VULLIEZ
- Madame Laurence BOURGEOIS à Madame Katia BACON
- Monsieur Jean-Baptiste BAUD à Madame Sophie PARRA D'ANDERT
- Monsieur Jean-Louis ESCOFFIER à Madame Astrid BAUD-ROCHE
- Monsieur Quentin DUVOCELLE à Monsieur Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Michel ELLENA.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

CM240219_008

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention d'aide et d'assistance avec la protection civile dans le cadre du plan communal de sauvegarde

Monsieur BASTIAN, Troisième Adjoint, en charge de la Sécurité Publique, la Salubrité Publique, la Prévention de la Délinquance et la Tranquillité publique, expose :

VU le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.731-3 et suivants, R.731-1 et suivants,

VU le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Commune de Thonon-les-Bains approuvé le 28 novembre 2009, et régulièrement mis à jour depuis,

VU le projet de convention annexé à la délibération,

La Commune de Thonon-les-Bains dispose depuis le 28 novembre 2009 d'un PCS établi et mis à jour conformément aux dispositions susvisées, pour traiter principalement des risques naturels identifiés au plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé le 21 décembre 2007 (inondations, glissements de terrain, ...) mais aussi pour faire face à certaines situations de crise pouvant survenir sur le territoire communal.

Dans ce cadre, la Commune peut être amenée, au-delà de la mobilisation de ses propres services, à solliciter voire réquisitionner divers organismes et entreprises afin de disposer des moyens nécessaires pour apporter une réponse adaptée à une situation de crise.

La Protection civile 74, association agréée en matière de sécurité civile, fait classiquement partie des organismes prioritairement sollicités, compte tenu de son professionnalisme en la matière et des moyens humains et matériels qu'elle peut très rapidement mobiliser.

La Protection civile 74 propose ainsi de définir et préciser ses modalités d'interventions éventuelles au profit de la Commune, afin de faciliter ses interventions ainsi que, le cas échéant le règlement de ses prestations, selon le projet de convention annexé à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la convention d'aide et d'assistance dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde à intervenir avec la Protection civile 74,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

 Le Maire,

Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,



Michel ELLENA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.